

# La misère des étudiants ...

*Cette semaine est marquée, à Paris et dans les villes universitaires de province, par la campagne revendicative lancée à l'initiative de l'U.N.E.F. (Union Nationale des Etudiants de France).*

*Les responsables étudiants entendent non seulement faire le point de leurs revendications, mais aussi apporter une fois de plus avec force devant l'opinion publique les seules solutions à long terme susceptibles de redresser une situation toujours plus alarmante.*

**S**ELON une tradition déjà bien établie, l'U.N.E.F. entreprenait une action revendicative importante au cours du premier trimestre de l'année scolaire, et ce n'était pas sans raisons : la rentrée universitaire est évidemment le moment de l'année où les difficultés de tous ordres se font sentir de la façon la plus flagrante. La presse et la radio se font volontiers l'écho des incidents spectaculaires auxquels elle donne lieu : immenses queues d'étudiants venus chercher leur carte d'entrée au restaurant universitaire, amphithéâtres archi-combles incapables cependant de contenir, et de loin, tous les étudiants inscrits ; car les premiers jours les cours connaissent une affluence record — par la suite un absentéisme rendu plus ou moins obligatoire par l'exiguïté des lieux éclaircit beaucoup les rangs, et permet de croire la situation moins angoissante qu'elle ne l'est en fait...

C'est donc dans ces premières semaines de l'année universitaire que peut le mieux se manifester le mécontentement du plus grand nombre d'étudiants. Mais là

n'était pas la seule raison de l'appel que lançait l'U.N.E.F. à cette époque : c'était aussi le moment où le Parlement discutait du budget de l'Education nationale, et l'action budgétaire avait prouvé qu'elle pouvait être payante.

## **Retard sur le plan**

### **Le Gorgeu :**

### **105 milliards**

Or nous n'en sommes plus là. Il n'est plus possible, comme pendant l'hiver 1953-1954, de faire refuser à deux reprises le budget de l'E.N. à la suite d'une action spectaculaire des étudiants et des enseignants. Désormais le Parlement n'a plus qu'un pouvoir de contestation très réduit sur les grandes options du budget, qui sont déterminées par le Conseil des ministres, et n'a même plus la possibilité de se prononcer sur le détail technique de ce budget fixé au niveau des cabinets ministériels.

Placée devant une situation aussi nouvelle, l'U.N.E.F. a cherché à situer dans l'année son action revendicative avec le maximum d'efficacité : le moment semble venu, le gouvernement ayant annoncé pour le mois de mars la parution de lois-programmes concernant les équipements sportifs, scolaires et universitaires.

Il n'est pas inutile de rappeler que cette année 1961 est la dernière des quatre années prévues pour la réalisation du plan LE GORGEU. Ce plan d'équipement universitaire et scolaire définissait les besoins à satisfaire *en première urgence* pour remédier à la vétusté et à

l'insuffisance des locaux, pour recruter des professeurs en nombre suffisant ; certes, ce plan a été adopté par le gouvernement et sa réalisation entreprise en 1958. *Mais, alors que le plan ne prévoyait que le strict minimum, chaque année a apporté un retard croissant dans son application*: en 1959 le retard était de 62 milliards, en 1960 de 105 milliards. Il aurait fallu cette année et rattraper ce retard criant, et dégager les crédits suffisants à la réalisation de la tranche de travaux prévue pour 1961. Nous en sommes loin.

Cependant chaque nouvelle année voit le renouvellement des mêmes problèmes et la reconduction des mêmes solutions de fortune. Face à cette absence de politique pour l'Education nationale, l'U.N.E.F. veut montrer qu'il existe des solutions d'ensemble et qu'il est encore possible de choisir la voie du bon sens.

## **400.000 étudiants dans 4 ans : où les logera-t-on ?**

A l'heure actuelle le nombre global des étudiants en facultés (on exclut les grandes écoles et l'enseignement supérieur privé) atteint presque 200.000. Dans 4 ans, en octobre 1965, il aura doublé.

*Or 10 % seulement de ces étudiants peuvent être logés en cités universitaires* : les autres sont logés soit dans leur famille, soit chez les particuliers à des prix souvent prohibitifs. Par ailleurs les possibilités de sous-location sont de plus en plus restreintes : la surface des appartements que l'on construit tend à se réduire tandis que les

textes légaux interdisent la sous-location en H.L.M. par exemple. Il faut donc *prévoir* le logement des étudiants. Pour permettre de loger 20 % d'entre eux en 1965, ce qui est un objectif très réduit et éloigné de la réalité des besoins, il faudrait disposer alors de 60.000 chambres en plus de celles qui existent maintenant ; durant trois ans il faudrait construire 20.000 chambres par an... *pour cette année le budget prévoit la construction de 3.000 chambres ! Ou bien le montant des crédits sera multiplié par quatre* pendant les années qui viennent, ou bien la rentrée 1965 ne pourra être assurée.

Le système actuel a fait faillite et le prouve clairement ; car l'insuffisance quantitative se double d'une extrême lenteur dans les constructions : il faut au moins deux ans à partir du moment où les crédits sont votés pour que la cité puisse être ouverte aux étudiants. Cette lenteur provient à la fois de l'incertitude du financement et d'un manque de prévoyance dans la recherche rapide de terrains à bâtir, dans le choix des architectes ; il y a donc un certain nombre de réformes administratives à prendre afin de supprimer les causes principales de ces retards dans la construction. Ainsi dès maintenant il est essentiel de prévoir la recherche de terrains pour les cinq ans qui viennent ; cela présente aussi l'avantage de permettre l'insertion du logement des étudiants dans le plan d'ensemble d'expansion des villes, et *d'éviter que se créent en marge de celles-ci de véritables cités habitées uniquement par des professeurs et des étudiants.*

Si la faillite est certaine dans le domaine du logement, elle ne l'est pas moins dans un autre domaine tout aussi vital : *celui*

*des ressources des étudiants.*

Toutes les solutions qui ont été mises en pratique jusqu'à présent relèvent plus ou moins de l'« assistance » de l'Etat à l'étudiant, ou encore imposent à celui-ci une orientation professionnelle obligée.

## *Que sont les bourses d'études ?*

Elles ont toujours été conçues comme une simple contribution de l'Etat aux frais d'études dont la majeure partie est assumée par la famille ; elles ne s'adressent donc dès l'origine qu'aux enfants de familles aisées. En outre, lors de l'attribution, l'évaluation des possibilités d'aide à la famille est sujette à beaucoup d'erreurs. Contrairement à ce que l'on peut penser, les bourses d'études ne facilitent pas l'accession à l'Enseignement supérieur des moins fortunés ; en ce sens l'objectif de démocratisation de l'enseignement ne saurait être atteint même par une augmentation du nombre des bourses d'Enseignement supérieur : ceci dans la mesure où la famille doit pouvoir être assurée dès le début, dès l'entrée dans le secondaire, d'une aide suffisante par la suite.

*D'autres solutions* ont été trouvées, tels les IPES, qui instaurent *une véritable pré-embauche* dès le début des études supérieures. L'étudiant se trouve enfermé dans un engagement avant même d'avoir pu réellement juger de ses aptitudes et de ses capacités... Comme les entreprises privées, l'Education nationale finance les études en échange de la signature d'un contrat.

## *L'allocation d'études: Condition de la démocratisation de l'Enseignement*

Seule une rémunération accordée à tous les étudiants permettrait d'éviter ces écueils, de promouvoir une démocratisation certaine de l'enseignement supérieur tout en laissant à l'étudiant, quelle que soit sa situation de fortune personnelle, la liberté de se consacrer aux études correspondant le mieux à ses aptitudes.

Cette rémunération, ou allocation d'études, ne serait soumise qu'à des critères purement universitaires (succès aux examens) : ainsi conçu, son principe avait rencontré une très large audience il y a quelques années — six propositions de loi à l'Assemblée nationale entre 1948 et 1950, rapport Dienesch en 1956 — Depuis quatre ans c'est le silence complet de la part des Pouvoirs publics ; *tandis que l'on crée ou maintient des solutions bâtarde*, aucune suite n'est donnée à la *seule solution satisfaisant à la fois la justice et la logique.*

C'est ce que l'U.N.E.F. entend démontrer.

En reprenant la revendication de l'allocation d'études, à côté d'un problème aussi tragique que celui du logement, les étudiants se rappellent que les succès remportés dans le passé l'ont été au prix de plusieurs années d'efforts et manifestent leur volonté de faire progresser cette revendication dans l'opinion publique en même temps qu'elle redevient un thème de lutte pour l'ensemble des étudiants.

C. M.

## **... et des enseignants**

**L**UNDI 30 JANVIER, les enseignants de toutes catégories, appliquant un mot d'ordre de la F.E.N. (Fédération de l'Education nationale), ont fait dans l'Acadé-

mie de Paris (neuf départements), une grève d'une demi-journée.

Pourquoi une manifestation ainsi limitée à quelques heures et

à une seule académie ?

Cette grève n'est que le début d'une vaste action revendicatrice méthodiquement préparée et qui sera poursuivie et amplifiée

jusqu'à ce que les enseignants obtiennent satisfaction. Dans un premier temps doivent avoir lieu des arrêts de travail d'une demi-journée seulement par académie ou groupe d'académies à des dates échelonnées, de manière que soit marquée la continuité de l'action. C'est ainsi qu'après Paris, ce sont les enseignants de l'Académie de Strasbourg qui feront grève. Et ainsi de suite. Quand ce mouvement tournant aura atteint successivement toutes les académies, si aucun résultat n'a encore été obtenu, les professeurs et instituteurs feront alors selon la même méthode des grèves tournantes de 24 heures. C'est ainsi qu'un nouvel arrêt de travail est prévu dans les départements de l'Académie de Paris, pour le mois de Mars.

Si le gouvernement demeure sourd à ces revendications les organisations syndicales donneront de nouveaux mots d'ordre d'action de manière à marquer plus fermement encore leur volonté de lutte : une grève des jurys d'examens pourrait par exemple être envisagée.

Nous n'exposerons pas ici le

détail des revendications du corps enseignant. Il suffit d'indiquer :

1° que cette catégorie de fonctionnaires se trouve doublement déclassée, d'une part en raison des hausses de prix, d'autre part en raison des augmentations consenties au cours des dernières années à certaines autres catégories de fonctionnaires.

2° que ce déclassement a été maintes fois reconnu par les pouvoirs publics et que la promesse a été faite à plusieurs reprises d'y porter remède. C'est ainsi qu'en décembre 1959, à l'occasion du vote de la loi antilaïque, le gouvernement Debré avait pris l'engagement de procéder à une revalorisation des traitements du corps enseignant. En juin 1960, le ministère de l'Education nationale a renouvelé la promesse et prévu un certain nombre de mesures. Aucune suite n'a été donnée à ces projets.

3° que le corps enseignant, par ses revendications, ne livre pas une bataille purement corporative. Il lutte aussi pour l'avenir et la qualité de l'enseignement,

donc dans l'intérêt des élèves et de l'ensemble de la nation. L'insuffisance des traitements est la cause principale d'une grave crise de recrutement. D'où les classes pléthoriques dont les élèves souffrent plus encore que les maîtres ; d'où le nombre considérable de chaires non pourvues et la baisse générale de la qualification exigée du personnel.

On constate d'ailleurs, à l'occasion du mouvement qui vient de commencer, que cette situation est comprise de l'ensemble des parents. Ceux-ci, se sont, en général, abstenus d'envoyer leurs enfants en classe le lundi 30 janvier. Les revendications du corps enseignant sont mieux comprises et approuvées.

Les résultats de cette première des grèves tournantes sont tout à fait encourageants : le mot d'ordre a été très largement suivi. Dans de très nombreux établissements, du second comme du premier degré, la quasi-unanimité du personnel a fait grève.